

Le plan d'actions opérationnel territorialisé sur l'axe Saône

Rappel du contexte

Le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) Rhône-Méditerranée 2022-2027 rappelle que, sur l'axe Saône (cours d'eau et nappe d'accompagnement), la totalité des masses d'eau superficielles ne sont pas en bon état écologique, et 5 masses d'eau sur 6 ne sont pas en bon état chimique.

Les principales pressions qui sont à l'origine du risque de non atteinte du bon état sont la morphologie, l'altération du régime hydrologique et les pollutions ponctuelles et diffuses.

Pour les masses d'eau souterraines, 1 masse d'eau sur 4 n'est pas en bon état chimique.

Les pressions à l'origine de risque de non atteinte des objectifs sur cette masse d'eau sont les pollutions diffuses (pesticides).

Dans le département du Rhône, pour les masses d'eau superficielles et souterraines :

Code masse d'eau	Nom de la masse d'eau	PRESSIONS A L'ORIGINE DU RISQUE 2027							
		POLLUTIONS				ALTERATIONS HYDROMORPHOLOGIQUES			
		Ponctuelles		Diffuses		Prélèvements	Altération du régime hydrologique	Morphologie	Continuité
Nutriments urbains et industriels	Substances (hors pesticides)	Nitrates	Pesticides						
FRDR1807a	La Saône de la confluence avec le Doubs à Villefranche-sur-Saône		X		X		X	X	
FRDR1807b	La Saône de Villefranche-sur-Saône à la confluence avec le Rhône		X	X	X			X	
FRDG361	Alluvions de la Saône entre seuil de Tournus et confluent avec le Rhône				X				

Élaboration et mise en œuvre du PAOT sur l'axe Saône

Les masses d'eau concernées par le PAOT Saône sont listées dans le tableau ci-dessous.

	Masses d'eau superficielles	Masses d'eau plan d'eau	Masses d'eau souterraines
PAOT « Axe Saône »	FRDR1806a, 1806b, 1806c, 1806d, 1807a, 1807b	-	FRDG 344, 377, 360 et 361
Masses d'eau du PAOT « Axe Saône » dans le département du Rhône	FRDR1807a et 1807b	-	FRDG 361

Du programme de mesures ...

Sur les masses d'eau superficielles : 41 mesures
Sur les masses d'eau souterraines : 16 mesures



... au PAOT 2022-2027

154 actions sont identifiées,

Dans le département du Rhône :

Sur les masses d'eau superficielles :
19 mesures
Sur les masses d'eau souterraines : 1 mesure

dont 30 dans le département du Rhône

Sur l'axe Saône, la déclinaison du programme de mesures en actions territorialisées n'est pas faite à l'échelon départemental au niveau des missions Interservices de l'Eau et de la Nature (MISEN), mais dans le cadre de groupes de travail spécifiques animés par le service police de l'eau de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) Auvergne Rhône-Alpes sur l'axe Saône.

La police de l'eau sur l'axe Saône réunit une fois par an un comité de suivi à l'échelle de la Saône. Ce comité est constitué de la délégation de bassin Rhône Méditerranée, des DREAL Bourgogne Franche Comté et Auvergne Rhône-Alpes, de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée et Corse, des directions départementales des territoires (DDT) de l'Ain, de Côte D'Or, du Rhône, de la Haute-Saône et de Saône et Loire, des délégations régionales de l'office français de la biodiversité (OFB). L'objet de ces réunions est de faire un point d'avancement de la mise en œuvre du PAOT sur l'axe Saône et de proposer des adaptations éventuelles. Ce comité de suivi est également l'occasion de faire un point d'avancement sur la mise en œuvre du SDAGE et les différentes dispositions qui demandent la mise en place d'actions à l'échelle de l'axe.

La police de l'eau sur l'axe Saône transmet ensuite à chaque MISEN l'état d'avancement du PAOT de l'axe Rhône.

Les MISEN vérifient la cohérence des actions entre les bassins versants affluents et l'axe Saône.

Le suivi des actions se fait via l'outil OSMOSE et par thématique à partir d'indicateurs adaptés au contexte local Saône :

- la pollution par les pesticides et nutriments : nombre de programmes d'actions sur les captages prioritaires validés
- les autres pollutions : nombre d'études technico-économiques réalisées par les établissements soumis à la démarche de recherche et de réduction des rejets de substances dangereuses dans les eaux RSDE)
- l'assainissement : nombre de station de plus de 2000 équivalents-habitants (EH) non conformes à la directive Eaux résiduaires urbaines (ERU).

Articulation du PAOT avec les autres démarches territoriales

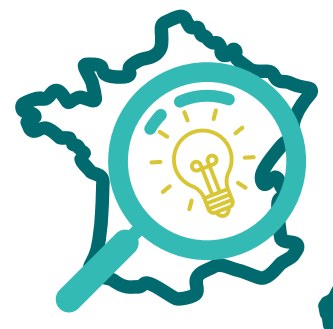
Le Plan Rhône-Saône 2021-2027 et le Contrat Corridor alluvial et territoires sur la Saône sont les principaux outils pour la mise en œuvre du programme de mesures et donc du PAOT.

Le suivi des actions mises en œuvre dans le cadre de la déclinaison du programme de mesures (PDM) devra croiser les enjeux discutés dans le cadre des comités techniques thématiques du Plan Rhône-Saône et du contrat Saône (pour s'assurer en particulier que ces outils d'accompagnement financier contribuent bien à la mise en œuvre du PDM).

Concernant le Plan Rhône-Saône, le travail d'élaboration et de suivi du PAOT sur l'axe Saône devra se faire en complémentarité avec le travail de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée et Corse, pilote du volet "Restaurer la biodiversité et la qualité de l'eau et préserver l'équilibre quantitatif" du Plan Rhône-Saône.

Les actions inscrites au PAOT menées par le conservatoire d'espaces naturels (CEN) contribuent par ailleurs aux objectifs de préservation des habitats Natura 2000 pour le site "FR8202006 - Prairies humides et forêts alluviales du Val de Saône aval".

Zoom sur des actions territoriales du PAOT sur l'axe Saône



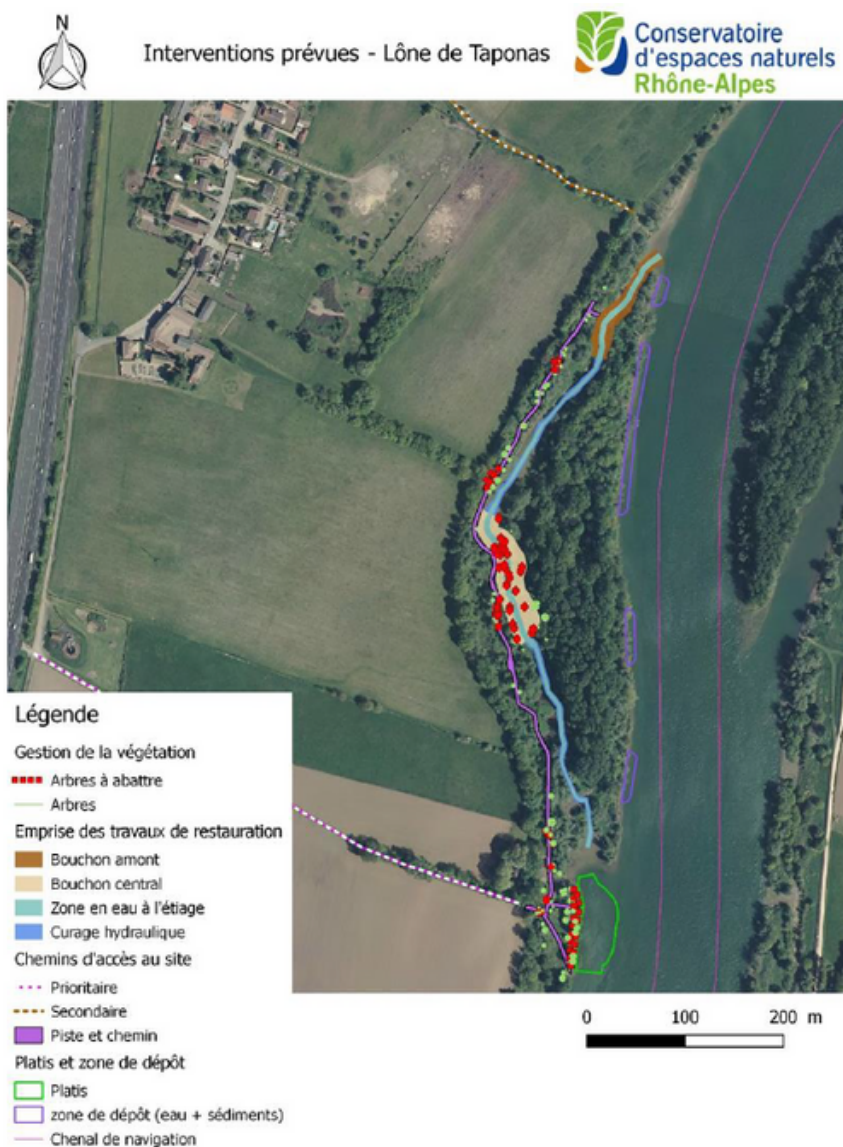
De nombreuses actions visant à restaurer les milieux aquatiques sont inscrites dans le PAOT de l'axe Saône dont celle de restauration de la lône de Taponas. Cette dernière se retrouve également dans le contrat Saône.

Cette opération concerne plus spécifiquement la restauration de la fonctionnalité hydrologique de la lône de Taponas, annexe hydraulique de la Saône. Cette opération, qui a fait l'objet d'une concertation avec les partenaires techniques et financiers depuis 2015, vise à intervenir de façon localisée et urgente sur un milieu à fort enjeu écologique et dont l'état de conservation est très mauvais. Ainsi, la lône de Taponas est l'une des rares annexes aquatiques de la Saône dans le département du Rhône qu'il est important de préserver.

Cette opération a été réalisée en 2018 par le Conservatoire d'espaces naturels (CEN) Rhône-Alpes. Les suivis de la sédimentation et de la piézométrie se poursuivent dans le cadre du PAOT Saône 2022-2027.



Photo avant travaux et plan issu du cahier des charges CEN



Réalisation CEN Rhône-Alpes, 2021 - Sources : CEN RA, FDP69, IGN 2017

